

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 juin 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 4239)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 874

présenté par

Mme Bono-Vandorme et M. Jolivet

ARTICLE 44

À l'alinéa 3, substituer au mot :

« deux »

le mot :

« six ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à passer le délai de fermeture de deux mois à six mois.